

Ministry of Education

Capital Policy and Programs
Branch
900 Bay Street
19th Floor, Mowat Block
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Direction des politiques et des
programmes d'immobilisations
900, rue Bay
19^e étage, Édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2



2013: SB29

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Responsables des affaires scolaires

EXPÉDITEUR : Grant Osborn, Directeur
Direction des politiques et des programmes
d'immobilisations

DATE: **octobre 15, 2013**

OBJET : **Publication de la version mise à jour du Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations et des renseignements sur le financement à long terme de la dette d'immobilisations non financée de manière permanent par le ministère pour mars 2014**

La présente note de service vise à vous fournir des renseignements sur la version la plus récente du Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI) et à vous communiquer les dates proposées et les exigences relatives aux demandes de financement, afin que les conseils scolaires fassent la transition vers le financement à long terme des projets d'immobilisations par l'intermédiaire de l'Office ontarien de financement (OOF).

Points saillants :

MAPI :

- La version mise à jour du MAPI par conseil scolaire est désormais disponible dans le SIFE.

Page 1 of 6

Publication de la version mise à jour du Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations et des renseignements sur le financement à long terme de la dette d'immobilisations non financée de manière permanent par le ministère pour mars 2014

- Les activités d'investissement en immobilisations les plus récentes des conseils scolaires, y compris les approbations délivrées jusqu'au 31 août 2013, sont reportées dans le MAPI.
- Les conseils scolaires doivent mettre à jour le MAPI pour qu'il reflète leurs états financiers de 2012-2013.
- Le MAPI dûment rempli doit être renvoyé au ministère d'ici le 29 novembre 2013.

Financement à long terme de l'OOF :

- Les formulaires de demande de financement à long terme sont désormais inclus dans le MAPI et doivent être complétés pour le 29 novembre 2013.
- Les projets doivent être substantiellement terminés au 31 août 2013 (95%) pour être admissibles au financement de l'OOF.
- L'OOF versera les fonds aux conseils scolaires le 12 mars 2014.

Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI)

Le MAPI est un outil financier et de planification utilisé pour assurer le suivi des projets d'immobilisations et pour évaluer la situation financière actuelle des conseils en matière d'immobilisations, ainsi que les incidences financières de tout nouveau projet d'immobilisations.

Les activités d'investissement en immobilisations les plus récentes d'un conseil scolaire, y compris les approbations délivrées jusqu'au 31 août 2013, ont été reportées dans le modèle. Les conseils doivent mettre à jour les formulaires suivants dans le modèle pour refléter leurs états financiers de 2012-2013 :

- Feuille de travail « Admissibilité des projets »
- Matrice des débentures des projets : Veuillez-vous assurer que la(les) débenture(s) émise(s) en 2012-13 ainsi que les projets associés ont été correctement reporté selon le document de l'OOF.
- Tableaux « Produits d'aliénation »
- Feuille de travail « Situation financière et plan de redressement »
- Formulaire de demande de l'OOF (le cas échéant).

Le MAPI peut être téléchargé depuis le SIFE en suivant les étapes suivantes :

1. Sélectionnez « Rapports » sous l'intitulé « Soumissions » de la page d'accueil du SIFE.
2. Sous « Rapports statiques », sélectionnez « Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations ».
3. Sélectionnez « États financiers 2012-2013 ».
4. Téléchargez le modèle.

Un mode d'emploi actualisé du MAPI est disponible à l'adresse suivante:

http://faab.edu.gov.on.ca/CapitalPrograms_FR.htm

Le mode d'emploi comprend des instructions détaillées pour remplir le MAPI dans le cadre des procédures de fin d'exercice et quand un conseil présente une demande d'approbation pour un projet d'immobilisations.

Pour toute question concernant le MAPI, veuillez communiquer avec votre analyste des immobilisations ou votre analyste financier, selon le sujet :

Pour les questions concernant...	Communiquez avec...
Pour l'onglet « Admissibilité des projets »	Votre analyste des immobilisations
La « Matrice des débetures des projets »	Votre analyste des immobilisations
Pour les onglets « Produits de l'aliénation »	Votre analyste financier
Pour l'onglet « Situation financière et plan de redressement »	Votre analyste financier
Le formulaire de demande de l'OOF (parties 1 et 2)	Lise Bolduc

Le MAPI doit être renvoyé avant le **29 novembre 2013**. Veuillez transmettre votre modèle à l'adresse suivante : Financials.edu@ontario.ca.

Voici la convention d'appellation des fichiers du MAPI pour la soumission en fin d'exercice: *XX_CAPTV3_1213FIN_nom du conseil.xls (XX étant le numéro du conseil)*

Pour aider les conseils à satisfaire aux exigences liées à la présentation d'une demande d'approbation pour un projet de construction d'immobilisations, l'annexe A (Sommaire du processus d'approbation des immobilisations) est jointe à la présente

note de service « SB » et incluse dans le mode d'emploi. Pour toute question supplémentaire concernant ce processus, veuillez communiquer avec votre analyste des immobilisations.

Financement à long terme pour mars 2014

Le ministère demande à tous les conseils scolaires de participer, par l'intermédiaire de l'OOF, aux ententes de financement à long terme des programmes d'immobilisations admissibles. Les conseils scolaires peuvent obtenir le financement à long terme des projets appuyés par le programme des travaux de réfection dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage (LPA) et les programmes d'immobilisations admissibles non financés en permanence par le ministère jusqu'à concurrence du montant maximal du capital qui leur était alloué (moins les montants déjà financés à long terme). Dès que le financement à long terme aura été établi, le ministère remboursera aux conseils scolaires les coûts réels du capital et les intérêts liés au financement à long terme.

Projets d'immobilisations admissibles

Pour le financement à long terme du 12 mars 2014, le montant du capital admissible au financement devrait refléter la valeur des travaux d'améliorations permanentes entrepris **avant le 31 août 2013** dans le cadre de projets d'immobilisations admissibles. Tous les projets d'immobilisations **presque terminés (à 95%)** au 31 août 2013, et inscrits dans le

MAPI du conseil en tant que dette non financée en permanence par le ministère, sont admissibles au financement de l'OOF.

À titre de rappel, les programmes d'immobilisations admissibles à des ententes de financement à long terme par l'intermédiaire de l'OOF incluent le programme des travaux de réfection dans le cadre de l'initiative LPA et d'autres projets d'immobilisations admissibles appuyés par le ministère, dont voici quelques exemples : la Subvention pour les nouvelles places élèves; le Plan de réduction de l'effectif des classes au primaire (Plan RECP); les Coûts de réparation prohibitifs; les Écoles des quartiers à forte croissance; le Programme d'immobilisations prioritaires (2008); le programme Meilleur départ; les financements relatives aux immobilisations, à hauteur de 120 millions de dollars; et le programme de Redressement transitoire des immobilisations pour les conseils scolaires de langue française.

Dans le cadre de la cession du programme des travaux de réfection dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage (LPA), veuillez noter que l'émission de mars 2014 sera la dernière occasion pour les conseils de demander le financement à long terme de l'OFA pour les dépenses en immobilisations

financées par le programme des travaux de réfection dans le cadre de l'initiative LPA.

Dans le cadre du MAPI, le ministère exige que les conseils scolaires soumettent la demande de financement sur une base consolidée pour les projets sélectionnés. Au moment de remplir le formulaire de demande de financement à long terme dans le MAPI, les conseils doivent reporter les montants précis à être financés selon la source spécifique de financement d'immobilisations (sauf le programme des travaux de réfection dans le cadre de l'initiative LPA), car ces montants seront automatiquement reportés dans l'onglet du formulaire de demande de prêt de l'OOF.

Afin d'harmoniser les exigences de déclaration des projets d'immobilisations non financés de manière permanent par le ministère avec celles du MAPI, le ministère a simplifié les documents de prêt de l'OOF pour les financements futurs.

Les conseils ayant encore des réserves disponibles au titre de la Subvention pour les installations destinées aux élèves devront consacrer ces fonds à des projets de réfection au titre de l'initiative LPA ou à d'autres projets admissibles de l'OOF, et ce, avant de recevoir le financement de l'OOF. Si votre conseil est dans ce cas, vous devez indiquer sur le *Formulaire de demande de l'OOF (partie 1)* comment vous comptez utiliser ces réserves. Si un conseil ayant des réserves disponibles n'indique pas quelle est leur affectation, le ministère calculera le redressement nécessaire et communiquera le montant final à financer à long terme, le cas échéant.

Veillez-vous référer au mode d'emploi du MAPI pour de plus amples renseignements et des instructions plus détaillées pour remplir les formulaires de demande de l'OOF

Calendrier de la transition vers le financement à long terme

Vous trouverez ci-dessous le calendrier prévu pour la transition entre le financement à court terme et le nouveau financement à long terme qui commencera le 12 mars 2014. Il est important que les conseils scolaires fournissent les renseignements aux échéances requises.

La priorité immédiate, détaillée ci-dessous, est que les conseils scolaires confirment la valeur des projets d'immobilisations presque terminés afin que l'OOF puisse commencer à prendre des dispositions pour assurer le financement à long terme. Ces montants devraient concorder avec ceux figurant dans les états financiers de 2012-2013 de votre conseil et sur la *feuille de travail « Admissibilité des projets »* du MAPI.

Date	Tâche
29 novembre 2013	Tous les conseils scolaires doivent transmettre les renseignements par l'intermédiaire du MAPI, sur le « Formulaire de demande de l'OOF (parties 1 et 2) ».
6 février 2014	L'OOF envoie directement à chaque conseil scolaire des dossiers d'entente de prêt personnalisés et remplis à l'avance.
du 6 février 2014 au 5 mars 2014	Les conseils scolaires doivent adopter les règlements administratifs apportant les autorisations nécessaires, examiner et vérifier l'entente de prêt et les autres documents, puis signer tous les dossiers d'entente de prêt et les retourner à l'OOF. Les coordonnées des personnes-ressources de l'OOF seront fournies lors de l'envoi des documents. Veuillez-vous assurer que les approbations d'emprunt à long terme figurent à l'ordre du jour des réunions du conseil.
12 mars, 2014	L'OOF verse les fonds aux conseils scolaires.

Assistance

Pour obtenir des explications sur les exigences relatives aux demandes de financement, veuillez adresser vos questions à Lise Bolduc en composant le 416 326-9925 ou en envoyant un courriel à Lise.Bolduc@ontario.ca.

Les coordonnées des analystes des immobilisations et des analystes financiers sont fournies sur la page Web suivante: http://faab.edu.gov.on.ca/Contact_Us_F.htm

Original signé par

Grant Osborn
 Directeur
 Direction des politiques et des programmes d'immobilisations

cc: Michael Smith, OFA
 Susan Guinn, OFA
 Marie Li, Director (A), Financial Analysis and Accountability Branch